



Tableau récapitulatif des durées d'amortissement des immobilisations

23/01/2025

Objet (nature comptable indicative)	Durées
Biens de faible valeur (< 800,00€ TTC)	1 an
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations incorporelles (dont logiciel) (2051)	5 ans
Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation (2031 / 2033)	5 ans
Frais de recherche et développement (2032)	5 ans
Immobilisations corporelles (biens meubles)	
Mobilier (2184)	10 ans
Gros équipements d'atelier et de garage (2154)	10 ans
Matériels et outillages (2154)	5 ans
Matériel informatique (2183)	5 ans
Pièces mécaniques subissant de fortes contraintes techniques (2154)	3 ans
Véhicules motorisés légers (voitures, 2 roues) et véhicules non motorisés (bicyclettes) (2182)	10 ans
Véhicules motorisés lourds avec leurs aménagements (camions et véhicules industriels) (2182)	12 ans
Autres immobilisations corporelles (2188)	10 ans
Immobilisations corporelles (biens immeubles)	
Terrains (2111 / 2115)	NON AMORTISSABLE
Installations générales, agencements, aménagement des constructions (2121)	15 ans
Constructions – bâtiments (2131)	20 ans
Constructions – Autres constructions Immeubles productifs de revenus (2138)	15 ans
Constructions sur sol d'autrui – Autres constructions (2148)	Durée du bail ou convention
Installations, matériels et outillage techniques - Installations complexes spécialisées (2151)	15 ans